

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 02 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MMES GAUCHET ET LARONDE A MME BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO, MME BOUCIER

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/05/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : VALIDATION DU LANCEMENT DE L'ETUDE POUR LE PROJET DE SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition du bâtiment MAZET/ JARDEL/CAPITAINE en décembre 2010. Une première partie a été vendue en 2018 à la SCI PAULAU et une autre en 2019 à M. CANELLA.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment a été Lauréat du programme « Reconquête des friches en Occitanie » en 2019.

Il convient aujourd'hui de définir le devenir de ce lieu, de valider l'opération dans le cadre de la réhabilitation du centre bourg et de lancer les études correspondantes.

Monsieur La Maire présente les projets proposés par le CAUE, fruit de plusieurs réunions de travail avec les Bâtiments de France et Conseil collectivité.

- Projet N° 1 – Salle Multi sports au rez-de-chaussée et salle de spectacle à l'étage
- Projet N°2 – Salle Polyvalente

Après la présentation des deux projets Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en choisir un, de l'autoriser à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre et de lancer les études / diagnostics nécessaires à la réalisation de l'avant-projet définitif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 12 voix pour , 1 abstention : M. CAM

- **DECIDE** : de choisir le projet N° 2
- **AUTORISE** : Monsieur le maire à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre et à lancer les études / diagnostics nécessaires à la réalisation de l'Avant-Projet Définitif
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus


Le Maire,
François LE MOING